

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### INTERNATIONAUX D'ETE 11 AU 14 JUILLET 2025 MARSEILLAN VILLE QUAI DE TOULON CERCLE DE VOILE DE MARSEILLAN Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Application de l'annexe T : Conciliation des RCV.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront **mis en ligne à l'adresse <https://cvmarseillan.fr>**, ils pourront être affichés sous le barnum sur la terrasse devant le club et ils seront communiqués aux entraîneurs.
- 3.2 Le PC Course est situé dans le bureau du club.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du club au premier étage.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** près l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la rive ».

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses et heures prévues pour le signal d'avertissement de la première course de chaque jour:

Date	Classe	heures
11 juillet	toutes	14 heures
12 juillet	toutes	11 heures
13 juillet	toutes	11 heures
14 juillet	toutes	10 heures

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est : voir tableau ci-dessus
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

**ILCA 4 Pavillon jaune avec ILCA rouge**

**ILCA 6 Pavillon vert avec ILCA rouge**

**ILCA 7 Pavillon blanc avec ILCA rouge**

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer :

Parcours n°1 (Pavillon Blanc portant le chiffre 1 situé à l'arrière du comité)

Parcours n°2 (Pavillon Blanc portant le chiffre 2 situé à l'arrière du comité)

Parcours n°5 (Pavillon Blanc portant le chiffre 5 situé à l'arrière du comité)

## 10. MARQUES

10.1 Voir annexe 2 parcours

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord .

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.1.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.1.2 *La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.*

15.2 *La RCV44 pénalité au moment d'un incident s'appliquera (deux tours ) pour une infraction du chapitre 2.*

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
Toutes	40 minutes	60 minutes	20 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'entrée du club.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le second bureau dans le club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 18 CLASSEMENT**
- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand de quatre à huit courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 19 REGLES DE SECURITE**
- 19.1 La canal de communication du comité de course  
**Canal VHF 77**
- 19.2 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.  
(a) (NP) (DP) Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.  
(b) L'élargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.  
(c) (SP) Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :  
• Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 30% des inscrits à la course la plus proche de l'infraction.  
• Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 30% des inscrits à la course la plus proche de l'infraction.  
• Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité DSQ à l'ensemble des courses courues du jour.  
(d) Heures limites pour élarger :  
Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.  
Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 19.3 *[DP]* *[NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon blanc CVM.  
Les bateaux du jury seront identifiés par un pavillon jaune avec mention JURY en bleu marine.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **25. EMPLACEMENTS**

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

## **26. PRIX**

Des prix seront distribués à la description de l'autorité organisatrice.

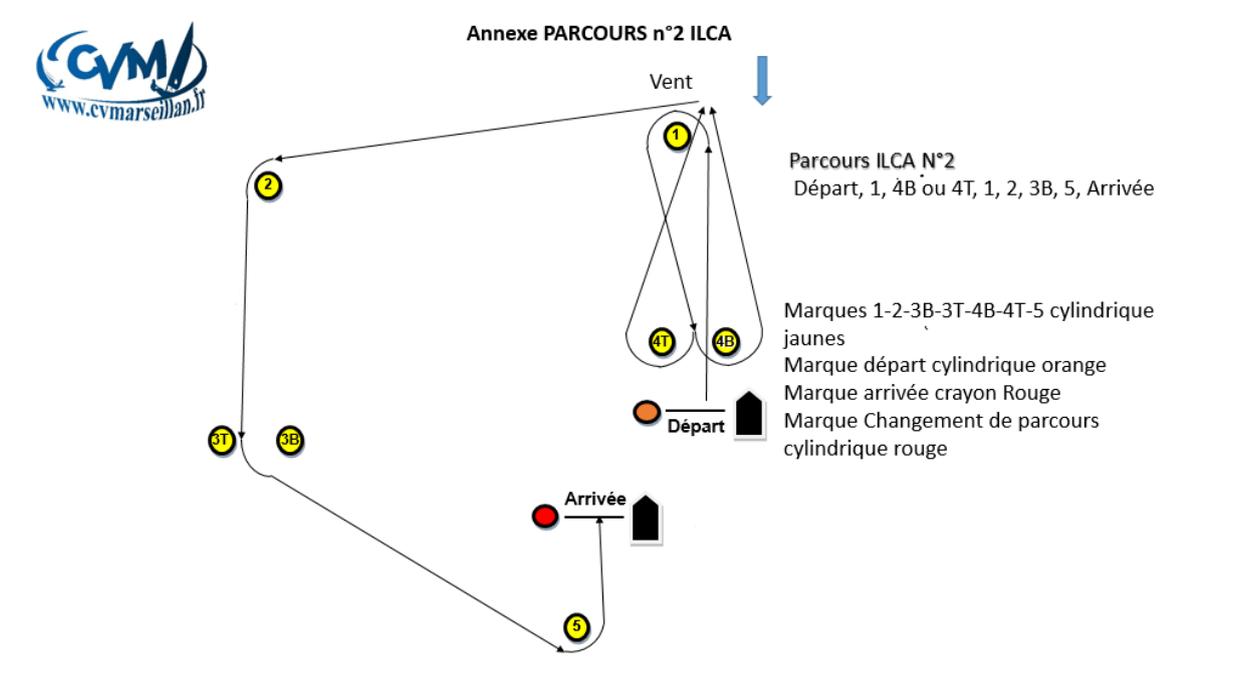
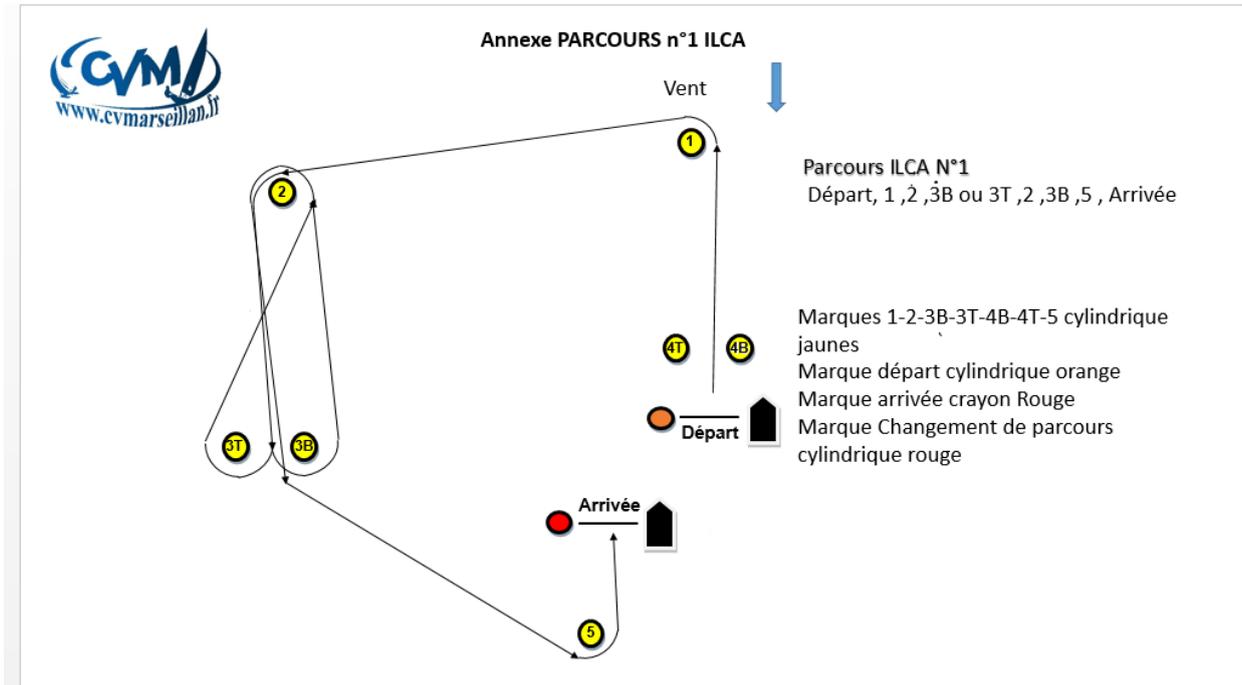
### **Arbitres désignés :**

Président du comité de course :	Catherine POST
Comité de Course Adjoint :	Alain BACHELLERIE
Comité de Course Adjoint :	Éric DESCRIAUD
Président du jury :	Nicolas COMPTA
Juge :	Bernadette DELBART
Juge :	Marie PICQUART
Juge :	Edwin VAN HEEK
Résultats Opératrice :	Florence BENEZECH

## ANNEXE 1 ZONE DE COURSE

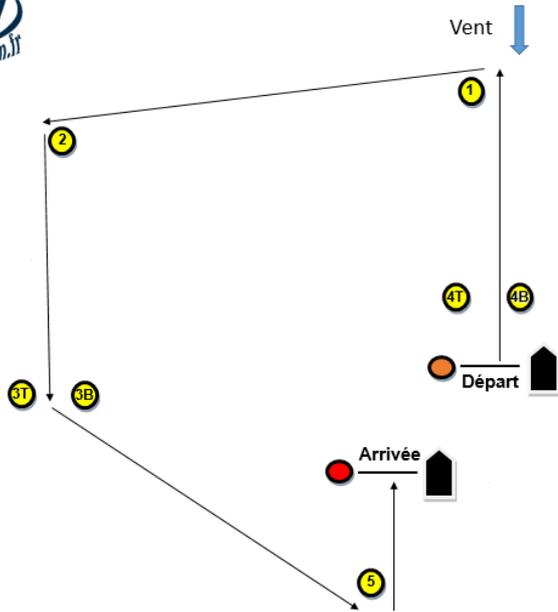


## ANNEXE 2 PARCOURS





Annexe PARCOURS n°5 ILCA



Parcours ILCA N°5  
Départ, 1, 2, 3B, 5, Arrivée

Marques 1-2-3B-3T-4B-4T-5 cylindrique  
jaunes

Marque départ cylindrique orange

Marque arrivée crayon Rouge

Marque Changement de parcours  
cylindrique rouge